

LA PECHE EN EAU DOUCE DANS LE MORBIHAN



OBJECTIFS : Accueillir et renseigner le public pêcheur dans les Offices de Tourisme

Contexte

Il apparaît important que les Offices de Tourisme, afin de remplir leur rôle de relais d'information et de prescription du territoire, connaissent à minima l'organisation de la pêche, les outils existants, les parcours et les différentes formes de pêche sur le territoire.

La règle de base

Pour pouvoir pêcher en eau douce il est obligatoire d'être titulaire d'une carte pêche, qui inclue la CPMA (Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques)

L'organisation et le territoire morbihannais

26 associations locales existent dans le 56. Plus de 3 000 km de cours d'eau sont ouverts à la pêche qui se caractérise par sa richesse et sa diversité.

2 catégories piscicoles : la 1^{ère} concerne les rivières et les étangs de – 3 ha, on y pêche surtout les truites et saumons (belle qualité d'eau, eau « agitée »)

la 2^{ème} concerne les rivières canalisées, les eaux « calmes » (Blavet, Oust) et les étangs de + 3 ha, on y pêche surtout les carnassiers (brochet, sandre...) et les poissons blancs (carpe, gardon, brème...)

La réglementation

Des dates d'ouvertures existent en dehors desquelles il est interdit de pêcher et qui sont fixées selon les espèces et leur période de reproduction, excepté pour les poissons blancs (pas d'interdiction) :



1^{ère} cat. : ouvert du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre inclus

2^{ème} cat. : ouvert en janvier et du 1^{er} mai au 31 déc.

Se renseigner pour le saumon et les anguilles : dates spécifiques par arrêtés

Il existe des tailles légales de capture pour les espèces dites vulnérables : truites (20 et 23 cm), sandre (40 cm), brochet et saumon (50 cm)... Le nombre de captures est également limité, par exemple maximum 10 truites par jour et par pêcheur, ainsi que le nombre de lignes (1 seule en 1^{ère} catégorie sauf certains plans d'eau, 4 lignes en 2^{ème} catégorie) Enfin il est interdit de pêcher la nuit hormis pour la pêche de la carpe... et dérogations spécifiques.

Pour le détail, se rendre sur le site internet www.federationpeche.fr/56/ rubrique réglementation.



Les techniques de pêche

La pêche au coup → poissons blancs et carpes / pêche statique et souvent sans moulinet / utilisation d'amorces pour concentrer le poisson. Concerne la 2^{ème} cat. piscicole et petits étangs en 1^{ère}.

La pêche au posé → poissons carnassiers et blancs, anguilles / pêche statique avec un flotteur. Concerne la 2^{ème} cat. piscicole et petits étangs en 1^{ère}

La pêche aux leurres et aux appâts naturels → poissons carnassiers dont truites et saumons / pêche « sportive » avec moulinet dont pêche « à la mouche ». Concerne la 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Les typologies de pêcheurs

Les pêcheurs « découverte » : novices, pêche facile

Les pêcheurs « famille » : recherche des zones sécurisées, avec abris, toilettes, jeux, parcours entretenus

Les pêcheurs « passion » : public de connaisseurs - ciblent souvent une espèce en particulier – souhaitent connaître la réglementation départementale

Les parcours

Un réseau de 130 parcours de pêche sur le Morbihan est en cours de création et d'aménagement. C'est l'un des outils de développement du loisir pêche. Des panneaux d'information sont installés, des aménagements divers sont réalisés (postes sécurisés, abris, parkings...). Un travail sur la labellisation « pêche » d'hébergements va être engagé. Un site internet dédié au réseau permet au pêcheur de sélectionner les parcours susceptibles de l'intéresser par une recherche multi critères et de télécharger les fiches « parcours » correspondantes <http://www.parcours-de-peche-morbihan.fr>

Les cartes de pêche

Il existe des cartes annuelles (départementales ou interfédérales) de différents tarifs, des cartes « jeunes » et même « femmes de pêcheurs », ainsi que des cartes temporaires (journalière : 10 €, hebdo : 30 €)

Où se les procurer ? chez les dépositaires dont certains offices de tourisme et sur internet : www.cartedepeche.fr

Les infos

Une revue annuelle « je pêche en Morbihan » est disponible auprès de la Fédération Départementale de la Pêche, 3 rue Marcel Dassault 56890 SAINT AVE – Tél 02 97 44 54 55 –

courriel fedepeche56@wanadoo.fr

Beaucoup d'infos sur le site www.federationpeche.fr/56 où l'on trouve aussi des « fiches pratiques pêche » idéales pour débiter ou apprendre de nouvelles techniques, des coordonnées de guides de pêche professionnels, etc...

